



Pont Ango – Quai du Carénage

76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Mai à 17h00, le Comité de Direction légalement convoqué le deux Mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en la commune d'Envermeu, sous la présidence de Madame Emmanuelle CARU CHARRETON.

Présents : Emmanuelle CARU CHARRETON, Loïc BEAUCAMP, Daniel BUCAILLE, Yoann COLLIN, Maryline FOURNIER, Jean-Claude GROUT, Laëtitia LEGRAND, Paul MERLIN, Patrice PHILIPPE, René DESPREZ (suppléant de Imelda VANDECANDELAERE), Christine BERT-HEVERS, Jean-François BLOC, Asdis DAN, Kévin KENNEL, Frédéric MERLE, Bryan WOY.

Absents : Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Frédéric CANTO, Isabelle DUBUFRESNIL, Martine FARCY, François GARRAUD, Nicolas LANGLOIS, Imelda VANDECANDELAERE (suppléée par René DESPREZ), Laurent BEUVIN, Cécile CHARLES, Hervé FLEURY, Sylvain MAILLARD, François DE LA DOUCETTE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	32
En exercice :	32
Présents :	16
Procurations :	0
Votants :	16

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est proposé au Comité de Direction d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal de l'office de tourisme pour 2023, prenant en compte notamment :

Pour la section de fonctionnement :

- Affectation du résultat global du compte administratif 2022,
- Mise à jour de la subvention d'exploitation au regard de l'excédent antérieur reporté,
- Mise à jour des crédits pour la cotisation Foncière des entreprises,
- Mise à jour des crédits pour annulation de titres sur exercices antérieurs,
- Virement à la section d'investissement,
- Mise à jour des crédits pour dépenses imprévues.

Pour la section d'investissement :

- Affectation du résultat global du compte administratif 2022,
- Inscription des Restes à réaliser 2022 en recettes et dépenses,
- Virement de la section de fonctionnement,
- Mise à jour des immobilisations corporelles,
- Mise à jour des crédits pour dépenses imprévues,

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les délibérations concordantes des Conseils de Communautés de Falaises du Talou et de Dieppe-Maritime, respectivement des 10 et 22 juin 2021, décidant d'exercer en commun la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 2 avril 2019, et modifiés par délibérations concordantes des Conseils de Communautés de Falaises du Talou et de Dieppe-Maritime, respectivement les 10 et 22 juin 2021,

Sur le rapport de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOTPE la décision modificative n° 1 au budget principal pour 2023 de l'Office de Tourisme comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Chapitre	Nature	Type d'opération (R - réelle O - ordre P - Patrimoniale)	Libellée	Dépenses	Recettes
011	635111	R	Cotisation Foncière des entreprises	500,00 €	
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				500,00 €	- €
67	673	R	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				2 000,00 €	- €
74	74	R	Subventions d'exploitation		- 225 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				- €	- 225 000,00 €
002	002	R	Excédent antérieur reporté		262 027,39 €
TOTAL CHAPITRE 002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE				- €	262 027,39 €
023	023	O	Virement à la section d'investissement	33 000,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				33 000,00 €	- €
022	022	R	Dépenses imprévues	1 527,39 €	
TOTAL CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES				1 527,39 €	- €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				37 027,39 €	37 027,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Chapitre	Nature	Type d'opération (R - réelle O - ordre P - Patrimoniale)	Libellée	Dépenses	Recettes
10	10222	R	FCTVA	4 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				4 000,00 €	
13	1313	R	Départements		7 040,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				- €	7 040,00 €
21	2183	R	Matériel de bureau et matériel informatique	12 613,20 €	
21	2184	R	Mobilier	6 000,00 €	
21	2188	R	Autres Immobilisations corporelles	50 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				68 613,20 €	- €
001	001	R	Excédent antérieur reporté		33 296,09 €
TOTAL CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				- €	33 296,09 €
020	020	R	Dépenses imprévues	722,89 €	
TOTAL CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES				722,89 €	- €
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		33 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				- €	33 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				73 336,09 €	73 336,09 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,
La Présidente,



Emmanuelle CARU CHARRETON

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20230515-DELIB2023-05-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023